

Conseil de gestion - 24 février 2021 Délibération PNMMart_2021_05

Le Robert, le 24 février 2021

Approbation du programme d'actions 2021 du Parc naturel marin de Martinique

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R334-33,
Vu le décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,
Vu le décret n° 2017-784 du 5 mai 2017 portant création du Parc naturel marin de Martinique,
Vu l'arrêté du Préfet de la Martinique du 15 février 2018 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique,
Vu l'arrêté du Préfet de la Martinique du 22 décembre 2020 portant modification n°1 de composition du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique,

Le quorum étant atteint, les membres ont pu valablement délibérer,

Article 1 :

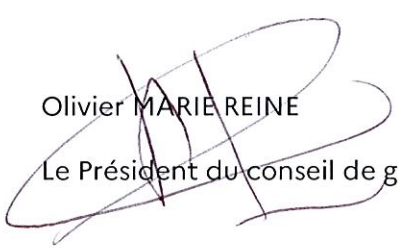
Sous réserve qu'y soit précisé l'action du Parc sur :

- le renforcement de la présence en mer,
- sa contribution aux travaux du CEB, notamment sur l'assainissement,

le conseil de gestion approuve le programme d'actions 2021 du Parc.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues par l'article R 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.


Olivier MARIE REINE

Le Président du conseil de gestion